

Le blocage et les combines

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1983)**

Heft 706

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1025176>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 706 17 novembre 1983

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Pierre Gilliland
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz
Gil Stauffer

20 ANS

706

Le blocage et les combines

«Plafonnement des effectifs»: nous avons déjà dit ici tout le mal qu'on peut penser des mesures linéaires de ce type (cf. DP 664/16 déc. 1982). Elles sont bêtes, et ont de méchants effets: comme celui par exemple d'obliger les intéressés à tourner la contrainte, pour introduire un peu de cette différenciation que le législateur n'a pas su prévoir. Une manière comme une autre pour les débrouillards de se mettre dans la paralégalité (c'est-à-dire à côté de la loi, comme dans paramédical, et contre elle comme dans paratonnerre).

Institué par une loi du 4 octobre 1974 avec d'autres «mesures destinées à améliorer les finances fédérales», le fameux «Personalstopp» a permis de bloquer l'effectif du personnel de la Confédération jusqu'à fin 1979. En moyenne annuelle, le nombre des emplois autorisés dans l'administration générale est resté fixé à 32 775 depuis 1975. Quant à l'effectif réel, il a passé de 32 464 en 1974 à 32 636 en 1980. Depuis lors, par la voie budgétaire puisque la durée de validité de la loi de 1974 est arrivée à son terme à fin 1979, de petites rallonges ont été demandées — et refusées par les Chambres: 40 postes supplémentaires inscrits au budget de 1983 ont «sauté», tout comme les 71 places réclamées en juin dernier à titre de complément à ce même budget. Un sort largement analogue est promis au projet du Conseil fédéral, qui voudrait 350 nouveaux postes pour l'année prochaine. Seules 158 places de travail seraient créées dans l'administration, dont 75 pour le corps des garde-frontières et 51 pour le traitement accéléré des dossiers de demande d'asile.

Même réduite, la demande du Conseil fédéral, formulée dans le projet d'arrêté sur le budget 1984, a

pour la première fois quelque chance d'être exaucée. L'effectif réel risque d'approcher les 34 000 fonctionnaires. Horrificante perspective pour les partisans du «moins d'Etat», qui devront encore un peu attendre pour célébrer la nouvelle législation sur le blocage des effectifs, adoptée en juin dernier par les Chambres (vote nominal tout à fait net: 98 à 68). A noter que le plafonnement devrait désormais concerner aussi les entreprises d'armement et la Régie fédérale des alcools, épargnées jusqu'ici, du moins formellement.

Tant que durera le plafonnement, conjugué avec l'attribution continue de nouvelles tâches à la Confédération, la situation sera difficile pour les fonctionnaires en place: la rationalisation, que le législateur de 1974 a voulu encourager, a des limites qui sont rapidement apparues.

SUITE ET FIN AU VERSO

BULLETIN VERT

Domaine Public 1984

Ce n'est pas un appel au secours, mais c'est tout de même le rappel pressant du contrat qui lie «Domaine Public» à ses lecteurs et amis: ni subventions, ni publicité, cet hebdomadaire n'a d'autres ressources pour continuer à vivre et à s'améliorer que les contributions de ses abonnés. Pas besoin de chercher plus loin le sens du bulletin vert encarté dans ce numéro: il y va tout bonnement de l'année 1984 de «Domaine Public» (le prix de l'abonnement reste inchangé: Fr. 55.—). Merci d'avance!

PS. Si d'aventure, le bulletin vert s'était perdu en route, toutes les indications indispensables au paiement sont portées dans la colonne de gauche de cette première page...

Le blocage et les combines

En même temps que sont apparues, outre l'inévitable dégradation de certains services aux usagers, les combines plus ou moins paralégales: les expertises et autres études confiées à l'extérieur se sont multipliées (à l'Office de la justice, principalement), non sans attirer l'attention courroucée de certains parlementaires. Il y a eu aussi prolifération d'«auxiliaires déguisés», dont l'effectif officiellement recensé a passé de 510 à la fin de 1974 à 765 six ans plus tard; ces derniers ont été titularisés en 1981, «pour éliminer une inégalité au sein du personnel». Avec, en prime, la soumission du nombre des auxiliaires à l'attention du parlement: 1661 postes inscrits au budget pour 1983, 1745 (+ 84) à celui de l'an prochain.

Les objectifs de la majorité bourgeoise qui a imposé à l'époque et renforcé récemment le dispo-

sitif dit du plafonnement du personnel sont évidemment multiples: «moins d'Etat» et plus de privatisation sectorielle bien sûr, vente d'équipements informatiques aussi sans doute, et surtout ancrage à tous les niveaux de l'idée du «Personalstopp». Dans cette perspective, on suit avec intérêt le débat qui se poursuit actuellement dans les cantons de Vaud et de Zurich, l'un et l'autre dominés par un fort parti radical. A titre documentaire, on peut relire le passage y relatif du manifeste électoral 1983 des radicaux («Nos convictions», p. 85): «La politique du personnel du secteur public requiert une organisation flexible des structures d'engagement et de salaires, prenant mieux en considération les diverses prestations exigées et les conditions régionales du marché du travail. Pour d'éventuelles revisions de la classification des fonctionnaires, lors des adaptations du salaire réel ainsi que pour les allocations de renchérissement, il n'y a pas lieu de poursuivre la tendance actuelle au nivellement.» Du «cran»? peut-être! Du «cœur»? pas beaucoup. Et surtout peu de sens des responsabilités, dès lors que le blocage linéaire des effectifs se dilue dans le règne de la combine.

COURRIER

Du bon usage de nos fusils d'assaut

«Tribune de Genève» (3 novembre 1983):

«Des enfants de dix ans initiés au tir avec des fusils d'assaut. Le commandant de compagnie a remis aux enfants, âgés de 10 à 14 ans, armes et munitions pour tirer sur des cibles à forme humaine. (...) Par ailleurs, ce sont les enfants eux-mêmes qui ont demandé s'ils pouvaient tirer. Quant aux cibles de forme humaine, il s'agit, selon le DMF, de cibles usuelles pour des exercices de tir.»

Cible usuelle: la forme humaine.

Et usuel, pour des enfants, de tirer avec des fusils d'assaut. De sorte qu'il devienne usuel, à leur imagination, de tirer sur des êtres humains.

Autrefois, nous nous contentions de «faire des cartons».

Comme le Département militaire fédéral «estime que de telles actions sont "tout à fait admissibles"», je prends l'humble et respectueuse liberté de demander si, par hasard, quelque part, sans le savoir, le DMF n'aurait pas, légèrement, perdu les pédales.

Simple question sans commentaires. Il suffit d'entrevoir ces petits, au fusil d'assaut comme des grands, tirer sur des cibles à forme humaine.

Edmond Kaiser

N.B. Je ne m'en prends ni à l'armée, ni à l'armement, ni aux enfants victimes de ce délire, mais à ceux qui mettent ces armes et ces cibles aux mains de ces enfants. Comme à ceux qui l'estiment «admissible» et «usuel».

Santé: la donne démographique

Système de santé: l'heure est à la recherche de boucs émissaires, rendus responsables de l'explosion des coûts. Au premier rang de ces boucs émissaires, les hôpitaux! Nul doute que les établissements hospitaliers pèsent lourdement sur les budgets de la santé. Encore s'agit-il de comprendre pourquoi et dans quelle mesure ces charges peuvent être corrigées.

Sans ambition de faire le tour du problème en quelques lignes, voici en tout cas un point de repère.

Le vieillissement inéluctable de la population résidant en Suisse va conditionner l'évolution prospective de notre politique de santé (si elle existe vraiment!). Et on peut déjà savoir dans quelles proportions: tous ceux et toutes celles qui auront plus de 57 ans en 2040 sont déjà nés. Les données (du problème, pas encore compris aujourd'hui, ce sont donc déjà connues (pas de grandes modifications des taux de mortalité par âge à attendre pendant ces prochaines décennies).

Première certitude. D'ici à 2040, la part des habitants qui dépassent 65 ans (1980: 14%) atteindra et plus d'un cinquième de la population (21%) si se réalise une variante démographique haute (remontée de la fécondité et maintien constant de l'indice conjoncturel) au seuil de remplacement des générations; cette part (voir tableau) atteindra plus du

Années	1980	2040	2040	2040
Variante		forte	moyenne	faible
Nombre habitants (millions)	6,3	6,7	5,8	4,9
0 - 19 ans	% 28	26	22	17
20 - 64 ans	% 58	53	54	55
65 ans et plus	% 14	21	24	28

quart, si se confirme une variante basse, avec une natalité stable au très bas niveau actuel (1,5 enfant par femme en âge de procréation, diminution du